

FORMATION

Les aliments pour animaux en UE : comprendre les règles pour mieux saisir les opportunités

Les jeudi 08 et vendredi 09 octobre 2026 (9h00 - 12h30)



Cette formation a pour objectif de faire découvrir ou de valider les acquis de tout acteur du secteur de la nutrition animale souhaitant se former sur la règlementation des aliments pour animaux en Europe. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires pour mieux appréhender les contraintes mais aussi les opportunités pour mettre sur le marché un produit conforme à la réglementation.

Lieu	**À distance**
Date	**Les 2 matinées du 08 et 09 octobre 2026**
Heure	**De 9h00 à 12h30**
Animatrice	**Marie Coulange:** Chargée d'Affaires Scientifiques et Réglementaires
Prix / Participant	**Les deux matinées du 08 et 09 octobre 2026 : 805€HT soit 966€TTC**

OBJECTIFS

- Valider ses acquis règlementaires concernant les aliments pour animaux
- Appréhender les contraintes
- Etudier et expérimenter sur un ou plusieurs cas concrets
- Questions/Réponses- Echange et débat sur le sujet

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne impliquée dans le processus de développement et/ou de commercialisation des aliments pour animaux (DG, chef de projet, services R&D, réglementaire ou marketing).

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis particuliers.

INSCRIPTION

Bulletin d'inscription à renvoyer à
contact@pharmanager-development.com

PHARMANAGER development

PROGRAMME DE LA FORMATION

Connexion des participants

Présentations et tour de table des attentes/objectifs individuels

I. Panorama des textes réglementaires

- Introduction
- Les principaux textes réglementaires de référence
  - Textes généraux
  - Textes spécifiques
- Aliments complémentaires (Animal) vs Compléments alimentaire (Homme) : 2 règlementations différentes !
- Conformité des aliments pour animaux
  - Substances indésirables
  - Pesticides
  - Produits biologiques

=> Quiz, exercices : valider ses acquis

II. Mise sur le marché des aliments pour animaux

- Définitions
- Les différents types d'aliments pour animaux (aliments complémentaires, aliments complets, aliments composés…)
- Enregistrement/Agrément

=> Quiz, exercices : valider ses acquis

III. Matières premières et additifs

- Comment les différencier ?
- Cas particulier des extraits de plantes
- Registres et catalogue
- Nouvelles demandes d'autorisation : quelles obligations ?

=> Quiz, exercices : valider ses acquis

IV. Règles d'étiquetage

- Les mentions obligatoires générales
- Les mentions obligatoires spécifiques
- Les mentions facultatives - allégations

=> Quiz, exercices : valider ses acquis



FORMATION

Les aliments pour animaux en UE : comprendre les règles pour mieux saisir les opportunités

Les jeudi 08 et vendredi 09 octobre 2026 (9h00 - 12h30)



MOYENS PÉDAGOGIQUES , MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

La formation se fera par l'outil de visioconférence Teams (un lien sera envoyé aux participants avant la formation pour y accéder). Le support de formation (Powerpoint) sera présenté en alternant exposés et discussions avec les formateurs. Remise d'une documentation pédagogique en version électronique. **Evaluation des acquis à compléter en fin de formation , attestation de suivi de formation.**

Si une adaptation particulière de la formation est nécessaire, liée notamment à une situation particulière de handicap, n'hésitez pas à nous en faire part. Avant de vous inscrire, assurez-vous d'avoir pris connaissance des prérequis de la formation et valider que les objectifs sont en adéquation avec les attentes. N'hésitez pas à nous faire part de vos attentes en amont de la formation si nécessaire.

IMPORTANT : Nos formations sont éligibles à la prise en charge par un OPCO (Opérateur de Compétence). Cependant la facture sera établie et due par la société participante, en amont de la réalisation de la formation.
Pour vos demandes de prises en charge par votre OPCO, Pharmanager Development possède un numéro de déclaration d'activité : 5249 03216 49.

Pharmanager Development se réserve le droit d'annuler la formation en cas d'inscriptions insuffisantes. En cas d'annulation, Pharmanager Development préviendra les participants au minimum 5 jours ouvrés avant la date prévue de la formation.

Nom de la société : _____

Nom du signataire : _____

N° TVA Intracommunautaire : _____

Responsable Formation de la société (e-mail obligatoire) : _____

(A défaut : Personne signataire de la convention de formation)

PARTICIPANTS

NOM : .....
PRÉNOM : .....
Fonction : .....
e-mail : .....

NOM : .....
PRÉNOM : .....
Fonction : .....
e-mail : .....

NOM : .....
PRÉNOM : .....
Fonction : .....
e-mail : .....

Attentes et objectifs individuels : .....
.....
.....
.....

TOTAL : **€ HT**

NOM ET ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ À FACTURER :

Date : *Signature :*